



Le Conseil Informe...

SÉANCE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LA DORÉ FÉVRIER 2016

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ

Lors d'une séance spéciale du conseil qui s'est tenue le 4 février 2016, le conseil municipal de la Paroisse de La Doré a adopté le règlement numéro 2016-001 intitulé : « Règlement décrétant l'exécution de travaux de réfection de l'avenue des Jardins Ouest, du chemin du Lac Rond et du chemin de la Branche Ouest et autorisant un emprunt de 1 014 669\$ et des dépenses de 1 214 669\$ admissibles à une subvention en vertu d'un accord de principe avec le ministère des Transports ». La subvention selon l'entente de principe avec le ministère des Transports du Québec s'élève à un montant de 575 000\$. De plus, le conseil municipal a affecté 200 000\$ des surplus à ce projet.

Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Municipalité peuvent demander que le règlement numéro 2016-001 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité: carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.

Le registre sera accessible de 9h00 à 19h00 les 8 et 9 février 2016, au bureau de la Municipalité de la Paroisse de La Doré, situé au 5000, rue des Peupliers à La Doré.

Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 2016-001 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 126. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 2016-001 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé le 9 février 2016 à 19h00, au bureau de la Municipalité de la Paroisse de La Doré, situé au 5000, rue des Peupliers, La Doré.

Le règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité de 8h30 à 12h et de 13h à 16h du lundi au vendredi.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la Municipalité :

Toute personne qui, le 4 février 2016, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :

- ☞ être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et
- ☞ être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle

Tout propriétaire unique non résident d'un immeuble ou occupant unique non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- ☞ être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la Municipalité depuis au moins 12 mois;
- ☞ dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Tout copropriétaire indivis non résident d'un immeuble ou cooccupant non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- ☞ être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la Municipalité, depuis au moins 12 mois;
- ☞ être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

Personne morale

- ☞ avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 4 février 2016 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.



FINANCES

DÉPENSES ☞ Les membres du conseil ont accepté le journal des achats du mois de janvier 2016 et de décembre 2015 complémentaire pour des montants respectifs de 171 367.09\$ et de 9 322.99\$ incluant les taxes et les dépenses du Centre des Loisirs, de la Bibliothèque Gilbert-Langevin et du Complexe sportif. Les paiements ont été autorisés ainsi que les versements des contributions pour et au nom des organismes municipaux cités ci-dessus.

INDEXATION RÉMUNÉRATION DES ÉLUS ☞ Selon la réglementation #332-88 et 2010-002, la rémunération des élus sera indexée de 1.1% en 2016, et ce, en accord avec l'indice des prix à la consommation pour la province du Québec.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL 2015-2016 VOLET - ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL ☞ Le conseil municipal a autorisé la direction générale à procéder à un appel d'offres publics pour la réalisation des travaux de réfection de l'avenue des Jardins Ouest. La Municipalité est admissible une subvention de 50% des travaux soit environ 575 000\$.

ENGAGEMENTS FINANCIERS

- Autorisation de participation au Congrès de la COMBEQ pour le technicien aux travaux publics (maximum de 1 500\$);
- Autorisation de participation au congrès de l'Association des directeurs municipaux pour la directrice générale (maximum de 1 500\$);
- Services et qualité de vie : Contribution financière pour la tenue des cours sur tablette et ordinateur (350\$) soit 25\$ par inscription pour les citoyens de La Doré, pour le premier cours.

SPORTS ET LOISIRS

FESTIVAL DE LA RELÂCHE ☞ Le Festival de la Relâche se déroulera du 26 février au 6 mars 2016. Surveillez la publicité des activités dont, entre autres, le spectacle de la « Reine des glaces », le défilé et le spectacle de mini-stars, la disco sur glace, les sculptures sur neige, des activités de bricolage, divers tournois, la « Journée jeunesse », plusieurs portes ouvertes d'activités dans le milieu, etc. Le Moulin des Pionniers sera ouvert de 11h à 16h tous les jours.

BIBLIOTHÈQUE GILBERT-LANGEVIN ☞ La bibliothèque informe la population qu'il y a un dépôt de livres au bureau municipal. Également, prendre note que la vente de livre à prix réduit est toujours en cours durant les heures

COMMUNAUTAIRE

- Les membres du conseil municipal ont accepté le schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé pour la brigade incendie de La Doré;
- Une demande sera transmise à tous les riverains du chemin Pémonca de couper et de récolter le bois, sur une bande de 20 pieds à partir du centre du chemin, et ce, avant le 1^{er} septembre 2016;
- Acceptation d'un droit de passage pour le projet de piste cyclable reliant le Moulin des Pionniers et le Zoo Sauvage;

DERNIÈRE CHANCE

COURS SYLVA BERGERON CONNAISSANCE DE SOI ET DÉVELOPPEMENT PERSONNEL APPLIQUÉ

Approfondir la connaissance de soi et cultiver une psychologie positive pour une vie personnelle, professionnelle et sociale épanouie.

Poursuivre son évolution personnelle à travers une expérience riche de sens et de potentialités.

Une empreinte pour la vie!

Date limite, mardi, 9 février à 19h30

Centre des Loisirs

JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE DU 15 AU 19 FÉVRIER 2016 ☞ Les membres du conseil sont d'avis que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de La Doré et du Saguenay-Lac-St-Jean. De plus, le décrochage a des répercussions importantes sur d'autres enjeux tels que les questions de santé publique, la criminalité, la pauvreté, la relève et la qualification de la main-d'œuvre. Le taux de décrochage au secondaire des garçons du Saguenay-Lac-St-Jean en 2012-2013 était de 14.9% alors que celui des filles était de 98.9%. Les membres du conseil ont donc déclaré officiellement dans notre municipalité les dates du 15 au 19 février 2016 comme étant les **Journées de la persévérance scolaire** et ont réaffirmé, par le fait même, que la diplomation du plus grand nombre de jeunes constitue l'une des bases du développement de notre communauté.

LE CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE SAINT-FÉLICIEN MAÎTRE DE SES CHOIX (GRATUIT!) ☞ Série de 7 ateliers destinés à outiller les personnes de plus de 50 ans lors d'un éventuel changement de milieu de vie.

Objectifs du programme :

- Augmenter les connaissances sur la préparation psychologique, matérielle et organisationnelle face à un changement de milieu de vie;
- Augmenter la capacité de chaque participant à maintenir et augmenter son pouvoir d'agir dans toutes les étapes de ses décisions et orientations;
- Faire connaître les ressources et services existants dans notre MRC.

- Atelier 1 : Nos croyances et le stress
- Atelier 2 : Psychologie du changement
- Atelier 3 : Mes besoins pour un changement
- Atelier 4 : Regard sur des expériences vécues
- Atelier 5 : Comment apprendre à me départir de mes biens matériels?
- Atelier 6 : Les services qui peuvent m'aider dans ma démarche
- Atelier 7 : Je suis maître de ma protection

Début : Mercredi 16 mars au Centre d'Action Bénévole de Saint-Félicien

Pour information et inscription : Karine Doyon, 418-679-1712 poste 24.

